

La Minute Cyber 05



©COMCYBER-MI

LA FORMATION À L'ENQUÊTE SOUS PSEUDONYME (ESP) DÉLIVRÉE À DIFFÉRENTES ADMINISTRATIONS

L'ESP est une technique d'enquête désormais ancienne, encadrée pour la première fois en 2007 dans le Code de procédure pénale pour combattre spécifiquement la pédocriminalité et la traite des êtres humains. Progressivement élargie au terrorisme, à la criminalité organisée, au trafic d'espèces protégées et de médicaments, cette technique est entrée dans le droit commun en 2019. Elle peut désormais être utilisée pour toute enquête visant un délit puni d'une peine d'emprisonnement commis par la voie des communications électroniques.

A sa création en 2022, le Centre national de formation à la cybersécurité (CNF-Cyber) a accompagné la montée en puissance du dispositif territorial en formant des formateurs-relais dans chaque région. Des enquêteurs formés et agréés sont aujourd'hui présents sur presque tous les ressorts de tribunal correctionnel.

Si l'ESP peut être conduite selon des schémas simples, comme la prise de contact avec un receleur sur une plateforme d'achat/vente entre particuliers, elle peut également constituer un vrai défi en terme de complexité du profil utilisé, d'organisation de l'enquête dans la durée, de choix technique à adapter au fil de la relation avec les interlocuteurs en ligne. Les services spécialisés de la police et de la gendarmerie ont acquis une expérience solide et reconnue, qui conduit d'autres organismes publics à solliciter leur formation par le Comcyber-MI.

La police et la gendarmerie nationales ne sont en effet pas les seules institutions à disposer de ces moyens : les douanes, les finances publiques, les inspecteurs de l'environnement, le contrôle de la concurrence (DGCCRF) peuvent y recourir. Pour certains services, ces capacités

ne sont ouvertes que depuis peu de temps. C'est notamment le cas des services en charge du recouvrement des cotisations sociales et des services en charge de verser les allocations sociales (inspection du travail, URSSAF, mutuelle sociale agricole, caisse nationale d'allocations maladie, caisse nationale d'allocations vieillesse, caisse d'allocations familiales) qui peuvent déployer ces méthodes d'investigations depuis 2023 pour établir d'éventuelles fraudes et en identifier les auteurs.

En 2024, un échantillon de contrôleurs de ces organismes a pu être accueilli au CNF-Cyber à l'occasion de deux stages déjà planifiés et à destination d'officiers de police judiciaire (OPJ). Pour améliorer l'adéquation des apprentissages avec les besoins métier, ces stages ont alors été co-encadrés par un enquêteur éprouvé de l'office central de lutte contre le travail illégal (OLCTI), usuel coordonnateur des services impliqués dans la lutte confiée à l'office. Véritable effet levier, deux stages ont été entièrement dédiés sous convention en 2025 à ces six organismes, sous l'encadrement exclusif de l'OCLTI et au sein de l'infrastructure logistique et pédagogique du CNF-Cyber. La mallette pédagogique avait alors été adaptée en profondeur.

Tous domaines de compétences confondus, le Comcyber-MI a déjà participé à la formation directe de forces de l'ordre issus de 39 États et en France, de 10 administrations et organismes au-delà de son public principal de policiers et gendarmes.



PARTICIPATION DU COMCYBER-MI À LA MISSION PARLEMENTAIRE SUR LA SOUMISSION CHIMIQUE

Le 12 mai 2025, Mme Aurore BERGÉ, ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations et M. Yannick NEUDER, ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins, ont reçu les conclusions de la mission sur la soumission chimique menée par Mme Sandrine JOSSO, députée de Loire-Atlantique, et Mme Véronique GUILLLOTIN, sénatrice de Meurthe-et-Moselle. Ce rapport conclut des travaux initiés en avril 2024.

Il s'inscrit dans le contexte du procès dit de « Mazan », devenu fait de société, en mettant en avant la parole de la victime et la vérité suivante : « *la soumission chimique nie le consentement, le corps et la mémoire des victimes. Droguer une personne à son insu ou sous la menace pour commettre une agression ou un viol n'a rien d'une simple dérive de soirée : c'est un crime.* »¹ Ce rapport indique qu'en 2022, 1 229 soumissions et vulnérabilités chimiques vraisemblables ont été analysées par le Centre de référence des agressions facilitées par les substances (CRAFS).

Et, en 2023, seulement 62 procédures contre des personnes mises en cause au titre de la soumission ont abouti sur les 127 mises en cause.

1. <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/remise-du-rapport-issu-de-la-mission-gouvernementale-sur-la-soumission-chimique>

REMISE DU PRIX GIOVANNI FALCONE AU COLONEL MANET DU COMCYBER-MI

Le 24 avril 2025 le colonel Florian MANET, chef de la division des enquêtes spécialisées, de la donnée et des investigations techniques du COMCYBER-MI, s'est vu remettre le prix Giovanni FALCONE.

Cette récompense est un hommage au célèbre juge italien, engagé durant sa carrière dans la lutte contre les mafias et le crime organisé, décédé, le 23 mai 1992, dans un attentat commandité par la Cosa Nostra, avec sa femme, elle-même magistrate, et trois de ses gardes du corps ; le juge, menacé, bénéficiant d'un dispositif d'escorte.

Depuis 2012, le cercle K2, espace de rencontres et de dialogues entre professionnels de tous horizons, décerne ce prix, dans l'objectif de promouvoir une institution judiciaire à la mesure des enjeux de la mondialisation, qui assure la protection des

Les raisons évoquées pour expliquer l'absence de chiffres plus élevés : le manque d'informations sur ce phénomène ; l'amnésie caractéristique du mode opératoire privant la victime de tout souvenir et offrant à l'agresseur la maîtrise totale du récit ; la disparition rapide des médicaments et des drogues administrés dans le sang et l'urine ; mais aussi, l'absence d'organisation de capacités de prélèvements biologiques 24h/24 et 7j/7 sur l'ensemble du territoire.

Les travaux de cette mission parlementaires ont permis d'identifier une cinquantaine de recommandations, regroupées sous quatre axes principaux : prévenir, sensibiliser ; accompagner les victimes ; apporter un traitement judiciaire ; sans omettre, former, organiser la recherche. Pour aboutir à ces conclusions, près de 300 experts et sachants ont été auditionnés. Parmi eux, le général de division Christophe HUSSON, commandant le COMCYBER-MI. Il a ainsi présenté son service, ses missions et objectifs en lien avec le sujet des soumissions chimiques.

Le rapport est disponible au lien suivant :

[Rapport au gouvernement sur la soumission chimique](#)

personnes et des biens. Un second objectif, tout aussi majeur, est de participer de la connaissance des citoyens des relations de cause à effet entre la criminalité organisée et ses conséquences sur le plan politique, social et économique.

Le colonel MANET est le premier gendarme à recevoir ce prix, en récompense de ses travaux et de son engagement opérationnel dans la lutte contre le narcotrafic, notamment dans sa dimension maritime et dans son caractère global. Citons son ouvrage de référence intitulé : *Thalassopolitique du narcotrafic international*, la face cachée de la mondialisation (Editions EMS, 2024), préfacé par le général (2S) Jean-Philippe LECOUFFE, directeur exécutif adjoint en charge des opérations d'Europol et dont la postface était rédigée par Pierre VERLUISE, docteur en géopolitique et fondateur de *Diploweb*.

POUR ALLER + LOIN...

Une stratégie ministérielle inédite face aux cybermenaces en constante évolution

« *Parce que chacun de nos compatriotes, parce que chacune de nos entreprises et de nos institutions peut être la cible des cybercriminels, la mobilisation de l'ensemble des services du ministère de l'Intérieur doit être totale. Elle l'est d'ores et déjà, pour que nulle part, l'impunité ne puisse prospérer.* » C'est par ces mots que Monsieur Bruno RETAILLEAU, ministre d'État, ministre de l'Intérieur, a introduit la première Stratégie ministérielle de lutte contre la cybercriminalité, élaborée par le Commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace (COMCYBER-MI).

Mobilisant l'ensemble des directions et services spécialisés du ministère de l'Intérieur engagés dans la lutte contre les cybermenaces, OFAC, UNCyber, BL2C, Préfecture de Police de Paris, DGSI, DTNUM, DEPSA, DAEI et SHFD, elle vise, à travers quatre piliers, à renforcer la résilience, l'efficacité opérationnelle, la coopération et le développement des compétences en cyber.

Le pilier « *anticipation et résilience* » se concentre sur l'anticipation des menaces par une analyse proactive des risques et des cybercriminels, ainsi que sur la mise en œuvre de mécanismes et d'outils de détection précoce. Il inclut aussi des actions destinées à préparer les acteurs privés et publics à la gestion de crise.

Le pilier « *opérationnel* » ambitionne, quant à lui, de renforcer la prévention, l'accompagnement des victimes et la synergie entre les acteurs cyber du ministère de l'Intérieur et les plateformes numériques, afin d'améliorer la communication et la prévention des risques cyber au profit des citoyens. Il comprend également la conduite d'enquêtes et l'expertise spécialisée.

Le pilier « *partenariats, coopérations et pilotage* » permet de faire converger les efforts dans la lutte contre la cybercriminalité qui est, par nature, transfrontalière. Cela via notamment des partenariats nationaux et internationaux. De même, un pilotage stratégique garantit l'efficacité des actions et permet d'en mesurer l'impact, assurant ainsi une réponse cohérente et coordonnée.

Enfin, le pilier « *compétence et attractivité* » vise à attirer de nouveaux talents cyber au sein du ministère de l'Intérieur et à assurer la formation continue des agents. Il met également l'accent sur la fidélisation des talents grâce à des parcours de carrière adaptés et des opportunités de développement professionnel.

Cette stratégie a vocation à être déclinée en plans d'action et mise en œuvre avec l'ensemble des parties prenantes.

[Rapport sur la stratégie ministérielle](#)

